

Le PER individuel, catégoriel ou collectif,  
le 4x4 de la retraite supplémentaire ?



CONGRÈS  
**IFEC**  
*Lyon*  
2023



# Le PER individuel, catégoriel ou collectif, le 4x4 de la retraite supplémentaire ?

## Intervenants



- Catherine Terrade
  - Expert-Comptable, CAC
  - Vice-Présidente CRCC Grande Aquitaine RT Limoges
  - Présidente IFEC Limoges



- Eric Bidault
  - Responsable du développement de la relation avec les experts-comptables
  - Directeur Commercial Régional Nouvelle-Aquitaine, **eres.**



# eres. Votre expert partage de la valeur et retraite

5,5 Mds € d'actifs sous gestion

28.000 entreprises clients

300.000 épargnants





# Une proximité avec les Experts Comptables eres.



*« Je détecte de nouvelles perspectives de missions de conseil avec le PER pour développer mon cabinet »*

*« Entrepreneur libre, toujours tu mériteras le meilleur PER ! »*

*« Mon PER, ce héros aux nouvelles perspectives. »*

*« L'épargne salariale, bientôt ou déjà obligatoire dans la petite entreprise ? »*

*« Si la performance est là, vous êtes intéressés... »*

## A SAVOIR

- Journées annuelles (Club Social, ...),
  - Congrès (Ordre, IFEC, ECF, ...)
    - Universités d'été,
    - Ateliers physiques,
    - Webinaires....



**ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES** *ec*  
eres. PARTENAIRE OFFICIEL Club Social



# PARTIE I : LES PLAFONDS ...

Le PER individuel, catégoriel ou collectif, le 4x4 de la retraite supplémentaire ?



CONGRÈS  
**IFEC**  
*Lyon*  
2023



4 x 4

4 PLAFONDS ...

1

Les plafonds  
individuels

2

Les plafonds  
collectifs et  
catégoriels

3

Revenus et tranche  
marginale d'imposition

4

Epargne,  
recyclage  
d'épargne



4 x 4

4 PLAFONDS ...

1

**Les  
plafonds  
individuels**

2

**Les plafonds collectifs  
et catégoriels**

3

**Revenus et tranche  
marginale d'imposition**

4

**Epargne,  
recyclage  
d'épargne**



# 4 Plafonds

## 1- Les plafonds individuels ...

### Le plafond universel retraite 163x

- Ex-plafond PERP (2003 ...)
- Universel → pour tout résident fiscal français
- Article 163 quater vicies CGI + notice n° 2041 GX
- Reportable sur 3 ans
- Mutualisable entre conjoints et/ou co-pacs

### Le plafond professionnel 154bis

- Ex-plafond Madelin (1994 ...)
- Exclusivement réservé aux TNS BIC-BNC-BA-gérant article 62 CGI
- 154 bis CGI + BOFiP (BOI-RSA-GER-20) et 154 bis 0-A CGI pour les BA
- Rescrit Factorielles du 13 mai 2014 (TNS Art. 62)
- Valable sur l'année civile en cours (BNC-BIC-BA) ou sur l'exercice fiscale (TNS article 62) exclusivement



# Le plafond individuel 163x (ex PERP)

**Plafond N 163x**  
Calculé sur revenus  
de l'année N-1

=

**163x MAX**  
**10% Revenus Professionnels**  
perçus l'année N-1 (*moins frais pro*  
*pour les assimilés salariés/TNS art. 62*)

-

**Cotisations retraite ou assimilées**  
**retraite versées/perçues**  
en année N-1

## Astuces :

report du solde  
jusqu'à 3 plafonds  
antérieurs (du plus  
ancien au plus  
récent)

Mutualisation avec  
le conjoint  
 6QR

- **Salaires ou Rémunérations TNS**  
(après abattement pour frais professionnels)
- **BIC / BNC, Bénéfices Agricoles**

MINIMUM

1 x PASS <

REVENUS PRO

MAXIMUM

< 8 x PASS

- **Versements Obligatoires de Retraite Supplémentaire**
- **Cotisations 154 bis**, anciennement MADELIN (quote-part > TNS 15)
- **Abondement PERCO/PERECO**
- Jours de **congés monétisés** sur un PER d'entreprise
- Rachats de trimestres



## Le plafond individuel pour les cotisations retraite spécifique aux TNS (ex-plafond Madelin)

Calcul du plafond retraite TNS : le 154bis

$$\text{TNS}_{\max}(2023) = \text{TNS}_{15}(2023) + \text{TNS}_{10}(2023)$$

**TNS<sub>15</sub>**

si  $BI > PASS$   
**= 15% x [ min (BI ; 8 PASS) - PASS ]**  
sinon,  $\text{TNS}_{15} = 0$

+

**TNS<sub>10</sub>**

**= 10% x min (BI ; 8 PASS)**  
minimum = 10% du PASS

- Attention : l'abondement PER COLLECTIF consomme le plafond  $\text{TNS}_{\max}$



## Quel Bénéfice Imposable pour un BIC ou BNC ?

- Pour les professions libérales, commerciales, industrielles et artisanales **l'assiette de calcul des plafonds  $TNS_{max}$**  est constituée du bénéfice imposable **AVANT** déduction des cotisations « 154 bis du CGI ».

### CONCLUSION

Le **bénéfice imposable** correspond à l'assiette de calcul des contributions sociales.



## Quel Bénéfice Imposable pour un BA ?

- Pour les professions agricole **l'assiette de calcul des plafonds TNS<sub>max</sub>** est constituée du bénéfice imposable **AVANT déduction des cotisations « 154 bis-O A du CGI »**.
- A la différence des TNS non-agricoles, les cotisations viennent **diminuer** tant **l'assiette fiscale** (pour le calcul de l'impôt sur le revenu) que **l'assiette sociale** (pour le calcul des cotisations sociales MSA).

### CONCLUSION

Les TNS agricoles bénéficient d'un avantage supplémentaire d'un point de vue social : que les cotisations soient déductibles ou non sur le plan fiscal, elles viendront toujours en diminution de l'assiette sociale !



## Quel Bénéfice Imposable du gérant article 62 ?

- Le BI correspond à la **rémunération de gérance** :
  - Après déduction des cotisations de sécurité sociale et de la part déductible de la CSG,
  - **Avant déduction des cotisations TNS (ex Madelin)** qui doivent être prises en compte pour le calcul du TNSmax du gérant article 62,
  - **Et hors dividendes.**
- Le bénéfice imposable des gérants article 62 correspond à l'assiette de calcul de leurs contributions sociales, hors dividendes.

### EN FAIT

La DGFIP raisonne par équivalence avec les professions lib., commerciales, industrielles et artisanales.



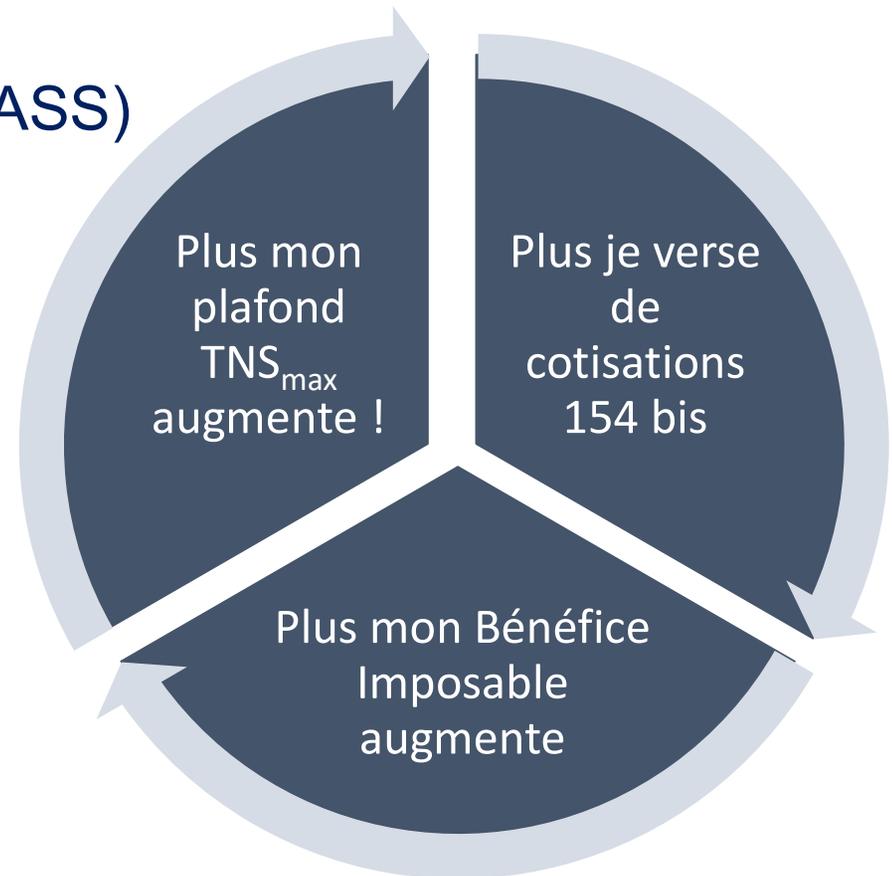
## Quelle est la difficulté pour estimer le plafond 154 bis du gérant article 62 ?

$$\text{TNS}_{\max} = 10\% * \text{BI} + 15\% * (\text{BI} - \text{PASS})$$

Or BI = rémunération gérance +  
**cotisations 154 bis**

*BI : Bénéfice Imposable compris entre 1 et 8 PASS*

**Plus je verse,  
plus je peux déduire !**





# Négliger le BI, c'est sous-estimer le plafond TNS MAX ...

## Calcul de TNS Max à partir avec BI = Rem. de gérance

- Rem. de gérance 2023 prévisionnelle 80 k€

TNS 10 = 8.000€

TNS 15 = 15% x (80.000 – 43.992) = 5.401€

**TNS Max = 13.401€**

- Les cotisations Madelin Santé et Prévoyance sont exclus, ici 17.181€
- La CSG non déductible de 2,9% est exclus
- Plusieurs itérations sont nécessaires pour trouver TNS Max en faisant varier la cotisation prévisionnelle 154bis
- BI hors versement 154bis prévisionnel : 100 k€

eres.  
Perspectives

Votre client peut encore épargner jusqu'à **24534 €** en plus cette année et bénéficier de défiscalisation.

Mon client souhaite verser cette année

24534

+ 75%



4 x 4

4 PLAFONDS ...

1

Les plafonds  
individuels

2

Les plafonds  
collectifs et  
catégoriels

3

Revenus et tranche  
marginale d'imposition

4

Epargne,  
recyclage  
d'épargne



## 2- Les plafonds collectifs et catégoriels

### L'abondement sur un PERECOi

- Accessible exclusivement dans une activité professionnelle éligible
- **16% du PASS (soit 7.038,72€ en 2023)**
- Mandataire social éligible
- Abondement unilatéral possible 2% (le solde du plafond est alors 14%)
- Versement de l'épargnant obligatoire (hors abondement unilatéral)

### La cotisation supplémentaire retraite (C3 du PER)

- Réservée aux seuls salariés et assimilés salariés
- Plafond social 5% ... soumis à forfait social
- Plafond fiscal de +3% ... soumis à cotisations sociales
- Avec PACTE, choix d'un dispositif bancaire ou assurantiel



## 2- Les plafonds collectifs et catégoriels Les autres plafonds collectifs utilisables ...

### Abondement PEI

**8% du PASS**  
Soit 3 519 € en 2023  
de **0 à 300%** du  
versement

Moyen terme, disponible à  
recycler en versement  
PERP-163x ?

### Abondement PERECOI

**16% du PASS**  
Soit 7 038 € en 2023  
de **0 à 300%** du  
versement

- « Long terme » à la  
retraite

### INTERESSEMENT

**75% du PASS**  
soit **32 994 €**

- Plafond Collectif :  
20% de la  
rémunération brute  
globale

### PARTICIPATION

**75% du PASS**  
soit **32 994 €**

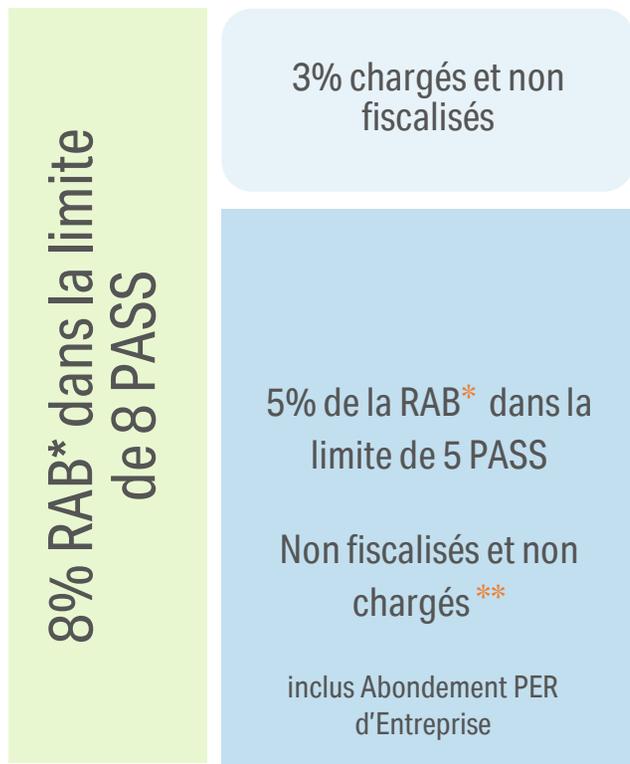
- Plafond Collectif :  
Formule **légal**e ou  
**dérogatoire** dans la  
limite des 4 plafonds  
prévus

**PASS** : Plafond Annuel de la Sécurité Sociale de 43 992€ en 2023



## 2- Les plafonds collectifs et catégoriels

### La cotisation *retraite supplémentaire* (ex Art. 83)



#### BON A SAVOIR

L'abondement perçu au sein d'un PER d'entreprise vient consommer :

- Le plafond social de 5% de la RAB
- Le plafond d'épargne retraite individuel (163 quater vicies du CGI)

\* RAB : Rémunération Annuelle Brute du salarié

\*\* Forfait social : charge entreprise à 16% sur les cotisations limitées à 5% du PASS



4 x 4

4 PLAFONDS ...

1

Les plafonds  
individuels

2

Les plafonds collectifs et  
catégoriels

3

Revenus et tranche  
marginale d'imposition

4

Épargne,  
recyclage  
d'épargne



## 4 Plafonds

### 3- Revenus et tranche marginale d'imposition

#### Les plafonds neutres

- Abondements sur plans d'épargne
- Intéressement
- Participation

#### Les plafonds sensibles à la fiscalité

- BNC/BIC/BA : exonération à 11% pour quelle fiscalité en sortie ?
- 154bis article 62 => déductibilité à 15% et/ou 25% pour quelle fiscalité en sortie ?
- Avec le **barème progressif de l'IR** : plus la durée d'épargne est longue, plus il faut privilégier les revenus dans la TMI à 30 voire 41% pour un versement  
163x/154bis



## 4 Plafonds

### 3- Revenus et tranche marginale d'imposition

#### Hypothèses

- Rendement 4% l'an
- Durée 10 ans

		TMI sortie				
		45%	41%	30%	11%	0%
TMI entrée	45%	+21%	+29%	+49%	+83%	+103%
	41%		+17%	+36%	+68%	+87%
	30%			+8%	+35%	+51%
	11%				-2%	+10%

#### DOUBLE LIMITE

Montant du plafond retraite choisi (163x ou 154bis)

Montant des revenus à la TMI  $\geq$  30%

#### Astuces :

Pour une sortie en capital privilégié les retraits partiels pour éviter le saut de tranche!



4 x 4

## 4 PLAFONDS ...

1

Les plafonds  
individuels

2

Les plafonds collectifs et  
catégoriels

3

Revenus et tranche  
marginale d'imposition

4

Epargne,  
recyclage  
d'épargne



## 4 Plafonds

### 4- Epargne, recyclage d'épargne ...

#### Versements professionnels

- L'activité professionnelle est rentable et a de la trésorerie
- La fraction du résultat dévolue à l'épargne retraite est connue
- La fraction du résultat dévolue au Partage de la valeur est connue
- Le mandataire social peut bénéficier d'une prime d'épargne salariale affectée à la préparation de sa retraite en priorité

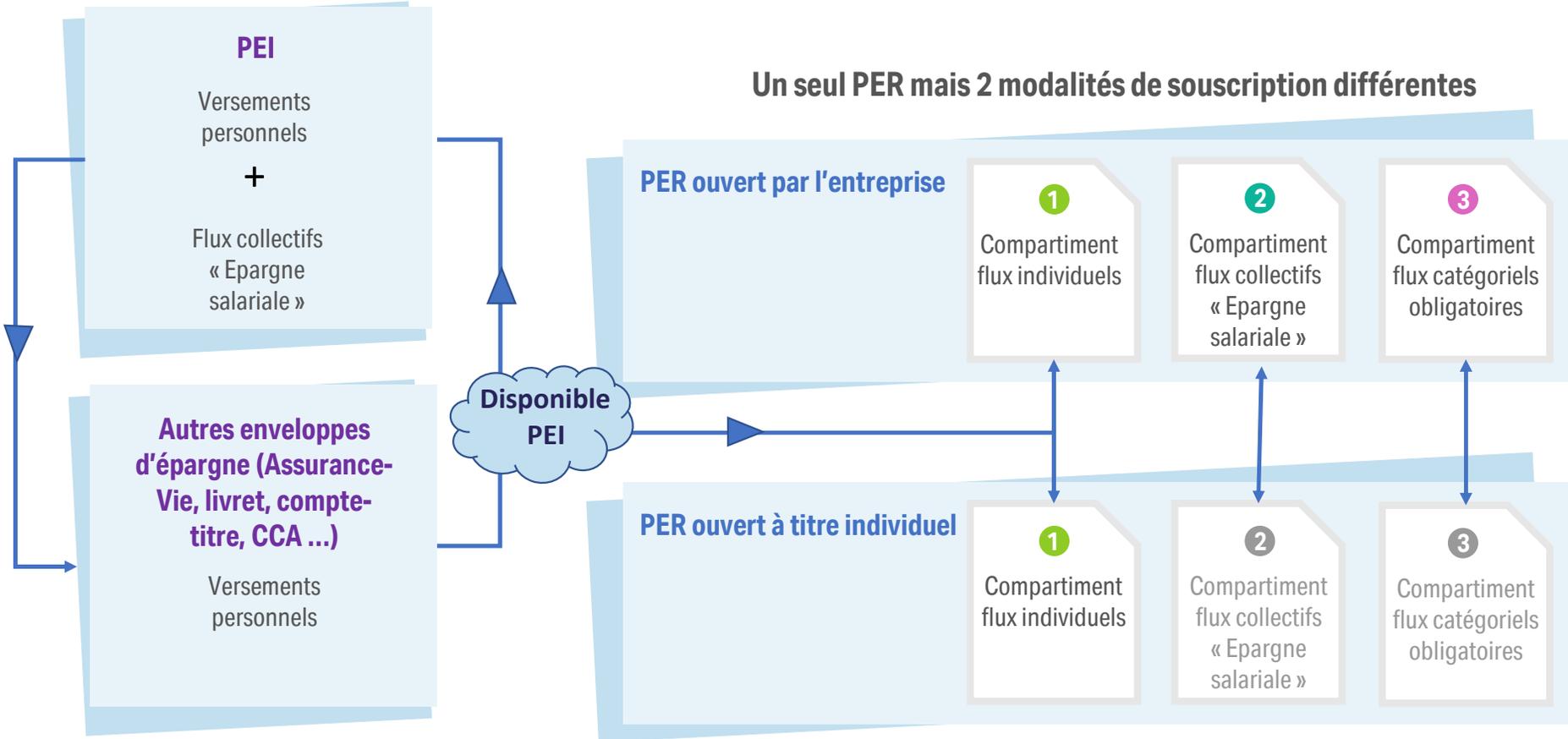
#### Versements individuels

- Le mandataire social a une capacité d'épargne
- Sa TMI est de 30% a minima et ses revenus à la TMI à 30% sont connus
- Son épargne personnelle disponible est connue



# 4 Plafonds

## 4- Epargne, recyclage d'épargne ...





## 4 Plafonds Interactions fiscales entre plafonds

- Le plafond 163x N dépend des revenus et des cotisations retraite versées ou perçues en 2022 voire les 3 années précédentes (2021, 2020 et 2019)



Saisie des revenus 2023

Indiquer tous les revenus réalisés pour l'exercice 2023 afin que nous puissions calculer l'impact fiscal du PER.

Revenus 2023	Montant	Taux de versement	Cotisé	Sur-coté de versement
Salaire et activités (avant abattement)	50000 €	50 %		50 %
Pensions de retraite	€		€	
Autres revenus réalisés au cours de l'exercice	€	50 %	€	50 %

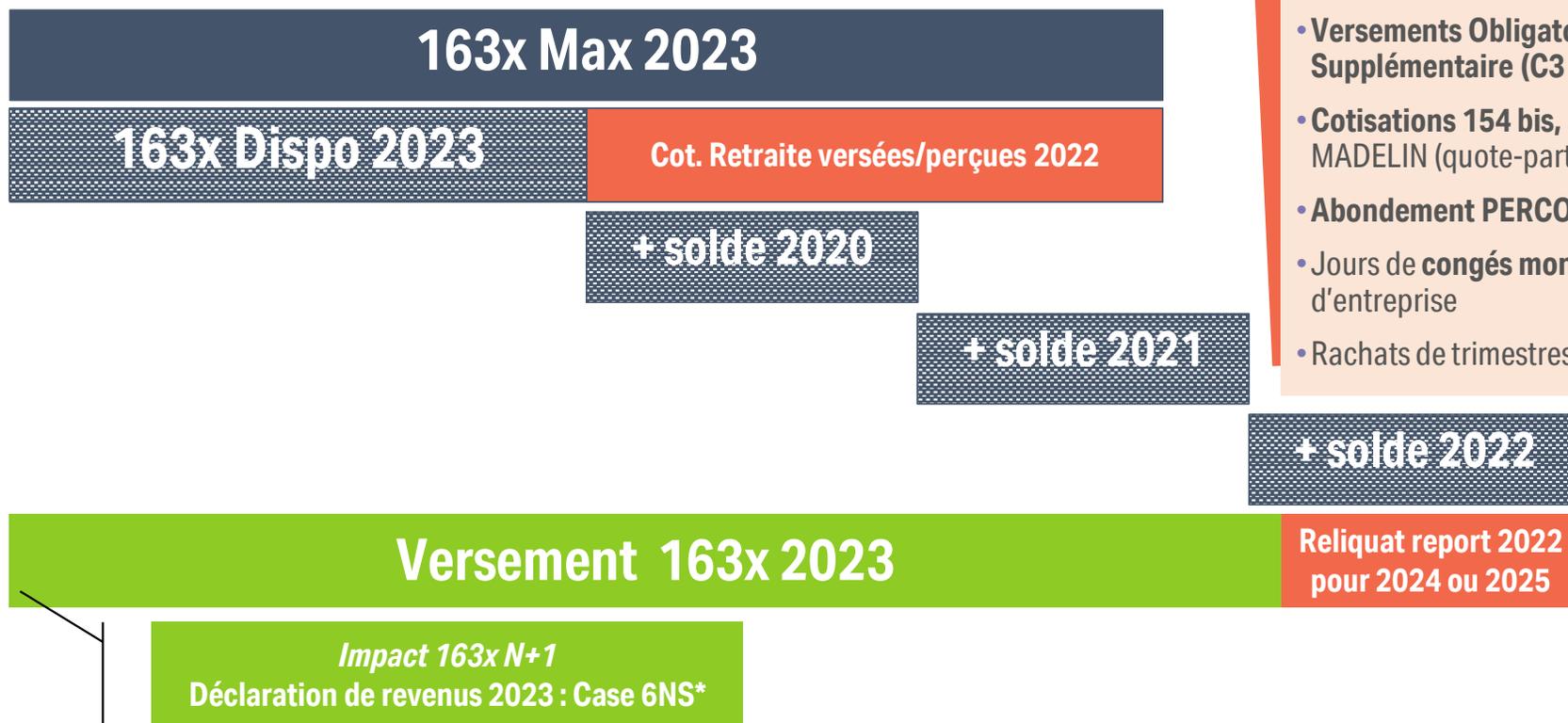
Déclaration des revenus aux fins de...

eres.  
Perspectives

- Le versement 154bis N impactera le plafond 163x N+1
  - Pour la quote-part du versement excédant TNS 15
- L'abondement consomme TNS 15 en priorité
- L'abondement consomme le plafond entreprise social de 5%
- L'abondement consomme 163x



# Consommation du plafond 163x ...



Pour mémoire ...

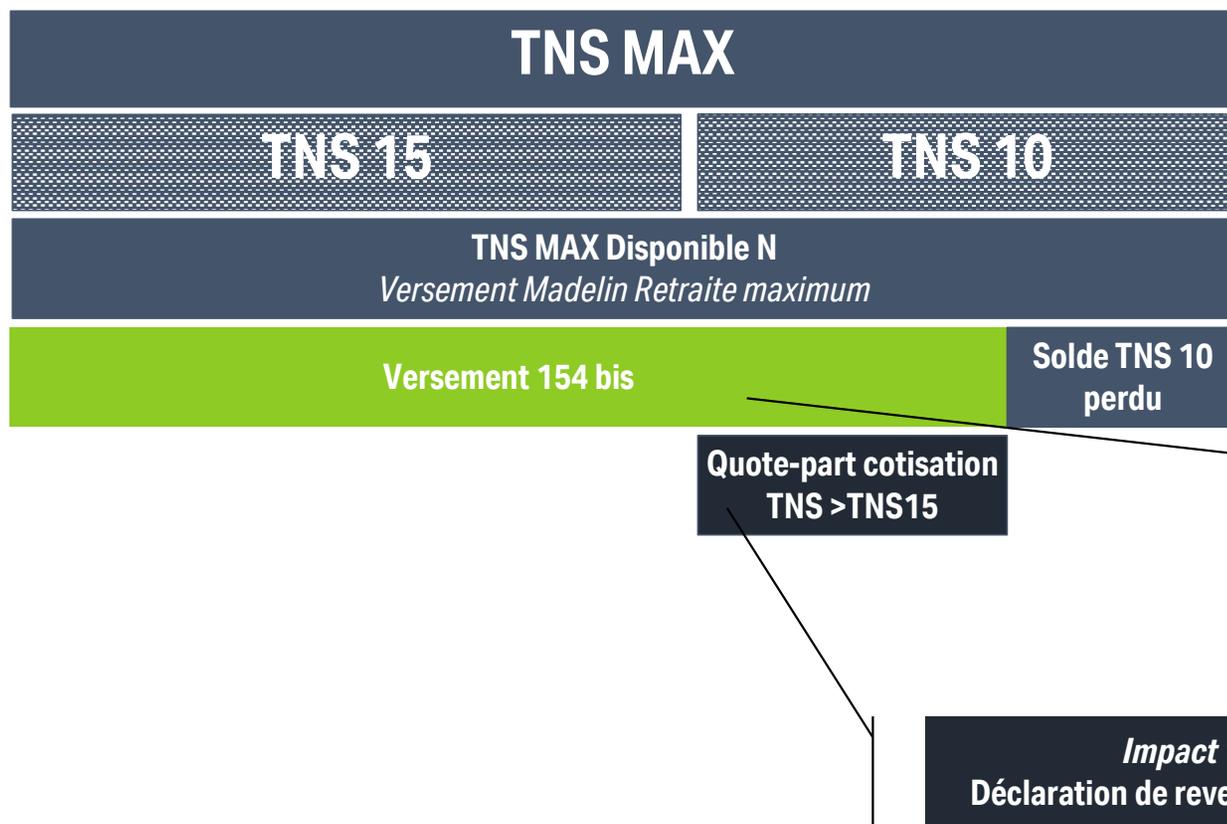
*Cot. Retraite versées/perçues en 2022*

- Versements Obligatoires de Retraite Supplémentaire (C3 ex Art. 83)
- Cotisations 154 bis, anciennement MADELIN (quote-part > TNS 15)
- Abondement PERCO/PERECO
- Jours de congés monétisés sur un PER d'entreprise
- Rachats de trimestres

\* Case 6NS nomenclature déc. revenus 2022 sous réserve de reconduite en 2023



# Consommation des plafonds TNS10 et TNS15 ...



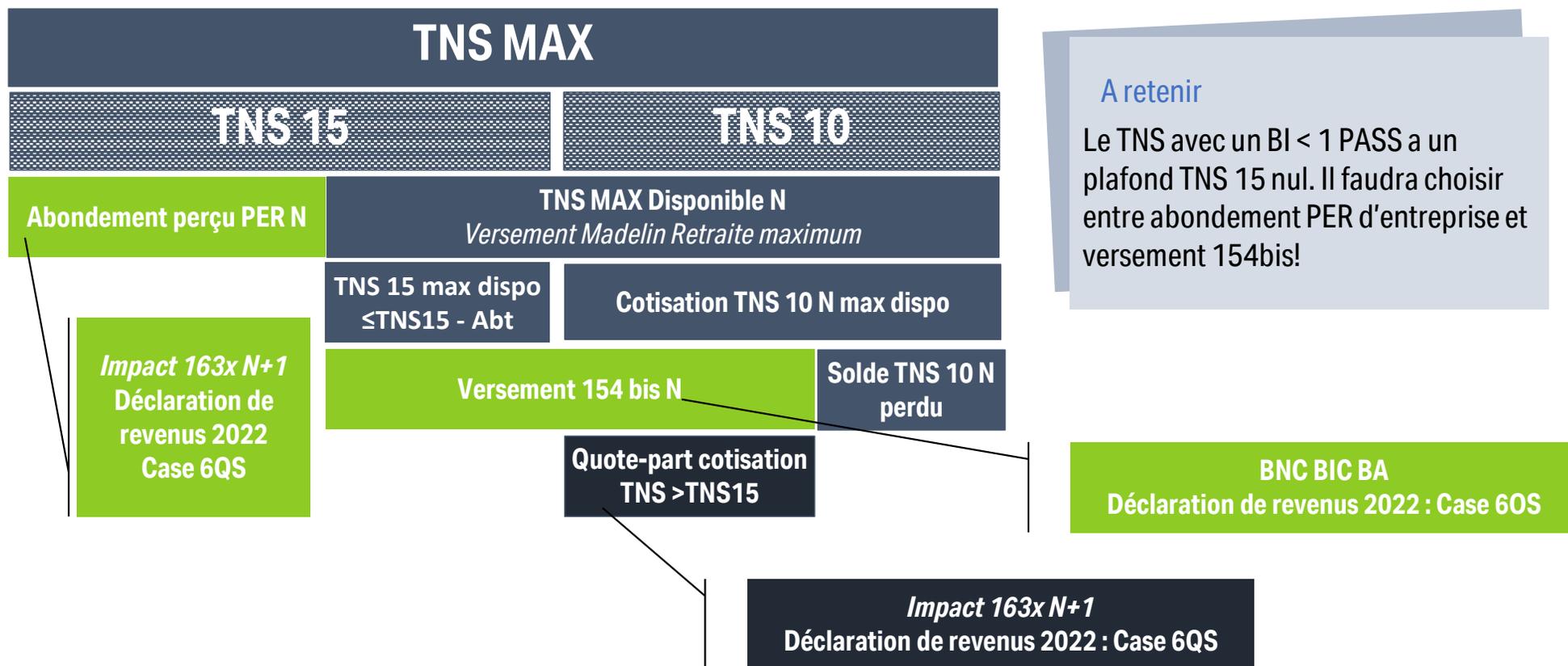
**A retenir**  
Le TNS avec un BI < 1 PASS a un report de l'intégralité de sa cotisation sur son plafond 163x Max

BNC BIC BA  
Déclaration de revenus 2022 : Case 60S



# 4 Plafonds

## Exemple d'interaction TNS



## PARTIE II : STATUT FISCAL DU MANDATAIRE SOCIAL

### PARTAGE DE L'EFFICACITÉ DES DISPOSITIFS

Le PER individuel, catégoriel ou collectif, le 4x4 de la retraite supplémentaire ?



CONGRÈS  
**IFEC**  
*Lyon*  
2023



# L'Effizienz du PERin ...

## DIRIGEANT ASSIMILE SALARIE

### Hypothèses

- Budget entreprise = 10 000€
- Cotisations patronales = 40%
- Cotisations salariales = 20%

*Pour simplifier, on neutralise le rendement financier et les frais d'investissement*

TMI sortie	Efficacité PER In
45%	31,4%
41%	33,7%
30%	40,0%
11%	50,9%
0%	57,1%

## DIRIGEANT TNS (hors BA)

### Hypothèses

- Budget entreprise = 10 000€
- Cotisations sociales = 30%
- CSG / CRDS = 9,7%

*Pour simplifier, on neutralise le rendement financier et les frais d'investissement*

TMI sortie	Efficacité PER In
45%	39,3%
41%	42,1%
30%	50,0%
11%	63,6%
0%	71,4%



# L'Effizienz du versement 154bis abondé ...

## Hypothèses

- Contributions sociales = 30,3%
- CSG / CRDS = 9,7%
- TMI retraite = 11%

*Pour simplifier, on neutralise le rendement financier et les frais d'investissement*

**Budget global de 10 000 €** avec versement volontaire déductible 154<sup>Bis</sup> du CGI sur C1 bénéficiant d'un abondement C2.

## BON A SAVOIR

Accessible dès 65 000 € de BI ou rémunération de gérance





# L'Effizienz du versement 154bis **abondé** ...

TMI sortie	Efficacité PER Individuel	Efficacité PER
		COLLECTIF
45%	39,3%	75,7%
41%	42,1%	76,5%
30%	50,0%	78,9%
11%	63,6%	82,9%
0%	71,4%	85,3%

## Hypothèses

- Budget entreprise = 10 000€
- Contributions sociales = 30%
- CSG / CRDS = 9,7%

*Pour simplifier, on neutralise le rendement financier et les frais d'investissement*

## CONCLUSION

**Plus la TMI du TNS est élevée et plus le booster offert par l'abondement PER COLLECTIF est efficace.**



# L'Effizienz du versement C3 (PERob/PERcat) ...

Pour 1 000€ de budget employeur PERob/PERcat ...



Forfait social : 16%  
CSG-CRDS : 9,7%

- Forfait social
- CSG-CRDS
- Montant investi

### Hypothèses

- 0% de frais sur versement
- 0% de rendement financier pendant la période d'épargne
- Sortie en arrage unique

Effizienz **46,6%**

TMI sortie	Effizienz PERin 163x	Effizienz PERob/cat
45%	31,4%	34,9%
41%	33,7%	38,0%
30%	40,0%	46,6%

## PARTIE III : FORMALISER ET HIÉRARCHISER LES 4 OBJECTIFS DE CETTE ÉPARGNE LONGUE ?

Le PER individuel, catégoriel ou collectif, le 4x4 de la retraite supplémentaire ?

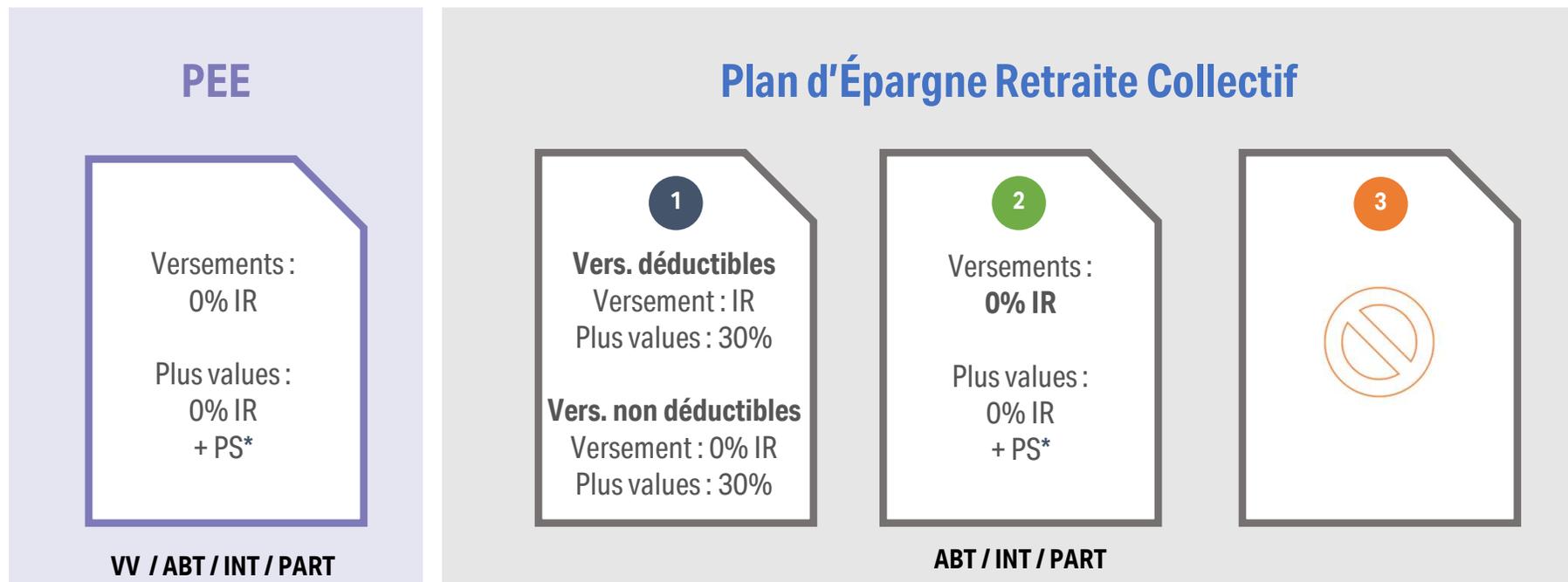


CONGRÈS  
**IFEC**  
*Lyon*  
2023



# La sortie d'un PER : avoir le choix ...

## Sortie en capital

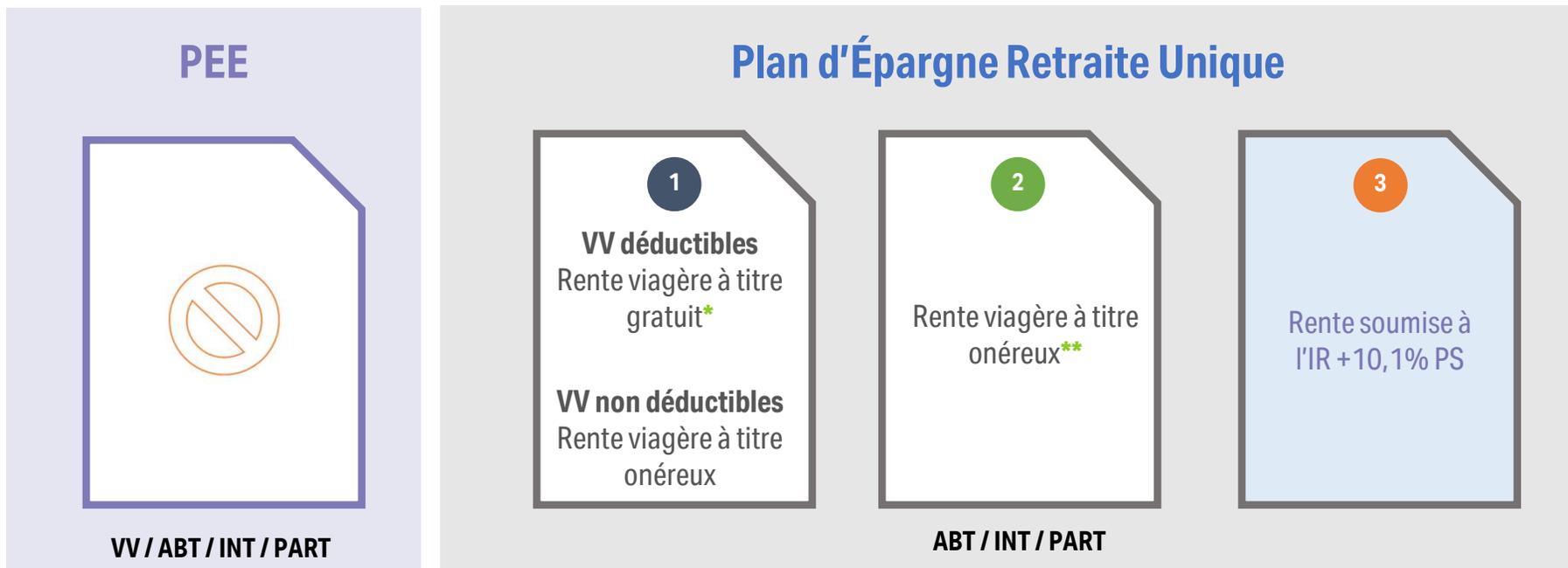


\* PS : Prélèvements sociaux, selon taux en vigueur (17,20% en 2023)



# La sortie d'un PER : avoir le choix ...

## Sortie en rente viagère



\* IR sur 100% + PS après abattement dépendant de l'âge de liquidation

\*\* Rente fiscalisée après abattement dépendant de l'âge de liquidation

Âge de liquidation	Fraction imposable
< 50 ans	70%
50 à 59 ans	50%
60 à 69 ans	40%
> 69 ans	30%

**Bon à savoir ...**  
Arrérage unique pour toute rente ≤ 100€ mensuel



4 x 4

## 4 OBJECTIFS D'EPARGNE

1

**La retraite**

2

**Protéger son  
conjoint**

3

**Protéger ses enfants**

4

**Transmettre**



4 x 4

## 4 OBJECTIFS D'EPARGNE

1

**La retraite**

2

Protéger son conjoint

3

Protéger ses enfants

4

Transmettre



## 4 Objectifs d'épargne

### 1- La retraite : quel scénario privilégier ?

Pour les dirigeants travailleurs non salariés

Pour les dirigeants assimilés salariés

Sans salarié	Avec un salarié
<p><b>PERin*</b> VV déductibles (163x ou 154 bis du CGI)</p>	<p><b>PERECOI</b> VV déductibles (163x ou 154 bis du CGI) <b>Boostés par l'Abondement</b></p> <p><b>PEI</b> <b>Abondement, Intéressement, Participation</b></p>

Sans salarié	Avec un salarié
<p><b>PEROB</b> VV déductibles (163x du CGI) <b>Versements Obligatoires</b></p>	<p><b>PERECOI</b> VV déductibles (163x du CGI) <b>Boostés par l'Abondement</b> <b>Versements Obligatoires</b></p> <p><b>PEI</b> <b>Abondement, Intéressement, Participation</b></p>

\* finançable par l'entreprise

#### A retenir

Un accompagnement expert pour mettre en œuvre des stratégies à forte valeur ajoutée, **adaptées à chaque situation**  
Une offre produits **performante et innovante**.



## 4 Objectifs d'épargne

### 1- La retraite : le choix de l'allocation est crucial

- Rappel des efficacités ...

#### Pour les dirigeants travailleurs non salariés

TMI sortie	Efficacité PERin Individuel 154bis	Efficacité PERin 154bis +Abondement
45%	39,3%	75,7%
41%	42,1%	76,5%
30%	50,0%	78,9%

#### Pour les dirigeants assimilés salariés

TMI sortie	Efficacité PERin 163x	Efficacité PERin 163x +Abondement	Efficacité PERob/cat
45%	31,4%	68,6%	34,9%
41%	33,7%	69,5%	38,0%
30%	40,0%	71,8%	46,6%

#### *Choix de l'allocation*

Commencer tôt et jouer l'effet temps

Diversifier et être accompagné pour maximiser la création de valeur de cette épargne financière



4 x 4

## 4 OBJECTIFS D'EPARGNE

1

La retraite

2

Protéger son  
conjoint

3

Protéger ses enfants

4

Transmettre



## 4 Objectifs d'épargne

### 2- Le PER un outil de prévoyance croisé indispensable!

#### PER du conjoint décédé

- Exonération de droits de succession dans le cadre de la Loi TEPA 2007
- **Exonération de prélèvements sociaux sur les plus-values** (contrairement à l'assurance vie)

#### PER du conjoint survivant

Si décès du conjoint alors que le conjoint survivant a moins de 62 ans

Plus-values soumises aux prélèvements sociaux 17, 2%

Capital exonéré d'impôt\*

\* décès du conjoint = cas de déblocage anticipé avant l'âge légal de départ en retraite



4 x 4

## 4 OBJECTIFS D'EPARGNE

1

La retraite

2

Protéger son conjoint

3

Protéger ses  
enfants

4

Transmettre



## 4 Objectifs d'épargne

### 3- Le PER pour l'enfant ...

#### PREREQUIS

- L'enfant est fiscalement rattaché au foyer de ces parents non séparés
- Chaque enfant de la fratrie bénéficie d'un plafond 163x de 10% du PASS et de ses éventuels reports dès lors qu'il est dans sa quatrième année (16.391€ en 2023)
- Le ménage fiscal dispose de revenus dans la TMI à 30% minimum et leur montant est connu

#### VERSEMENT

- Présent d'usage
- Donation
- Tiers-payeur
  - Les grands-parents : le plus efficace!

#### OBJECTIFS D'EPARGNE

- Acquisition de la résidence principale par l'enfant
  - ✓ Privilégier la 1<sup>ère</sup>
  - ✓ Quand l'enfant a une faible fiscalité (retrait soumis à IR et PS)
- Fin de droit-chômage
  - ✓ Suite à des études en alternance
  - ✓ Suite à un projet entrepreneurial
- ✓ **Pas d'IR, pas de PS!**



4 x 4

## 4 OBJECTIFS D'EPARGNE

1

La retraite

2

Protéger son conjoint

3

Protéger ses enfants

4

Transmettre



## 4 Objectifs d'épargne

### 4- Transmettre : le PER sait faire!

PER ASSURANTIEL & Décès de l'assuré avant 70 ans : *article 990 I du CGI*

- abattement de 152 500 € par bénéficiaire/assuré sur les capitaux transmis,
- puis taxation à 20% jusqu'à 700 K€, et à 31,25% au-delà.

PER ASSURANTIEL (ou PER compte-titre quel que soit l'âge) & Décès de l'assuré après 70 ans : *article 757 B du CGI*

- abattement global de 30 500 € sur les capitaux transmis,
- ensuite, taxation selon les droits de succession, variant en fonction du lien de parenté entre bénéficiaire et assuré.



#### A SAVOIR

- Pas de prélèvements sociaux sur les plus-values latentes en cas de décès
- **Compartiment 1 du PER d'Entreprise (PERECOI), en compte titres** : actif successoral & 757B quel que soit l'âge du défunt



Retrouvez notre article et fiche technique sur notre blog à :

[PER et fiscalité en cas de décès : un excellent outil de transmission \(eres-group.com\)](https://eres-group.com)

# CONCLUSION



Le PER individuel, catégoriel ou collectif, le 4x4 de la retraite supplémentaire ?



CONGRÈS  
**IFEC**  
*Lyon*  
2023



# Le PER, le de la retraite supplémentaire



## Plafonds

Maîtriser les plafonds pour conseiller efficacement son client

## Efficienc e & partage de valeur

Pas de salarié :  
PERin ou  
PERob/PERcat

Avec salarié : Plans  
d'épargne salariale à  
minima

## Allocation d'actifs

Choisir une allocation pertinente par rapport à sa durée d'épargne et l'évolution de son patrimoine

## Objectifs

Retraite ? Protection de la famille ?  
Transmission ?

S'interroger régulièrement sur la finalité de son épargne

Mission récurrente

Mission à envisager en interprofessionalité ?



# Votre soutien Eres de terrain : contact-ec@eres-group.com

Gautier Simonin



Laure Gheno



Nicolas Fisson



Bruno Lourenço



Gauthier Bridelance



Frédéric Amez



Emmanuelle Lafargue



Pamela Labaurie



Benjamin Mesnard



Camille Tichet



Nathalie Vial



Victor De Witte



Hervé Duhamel



Eric Bidault



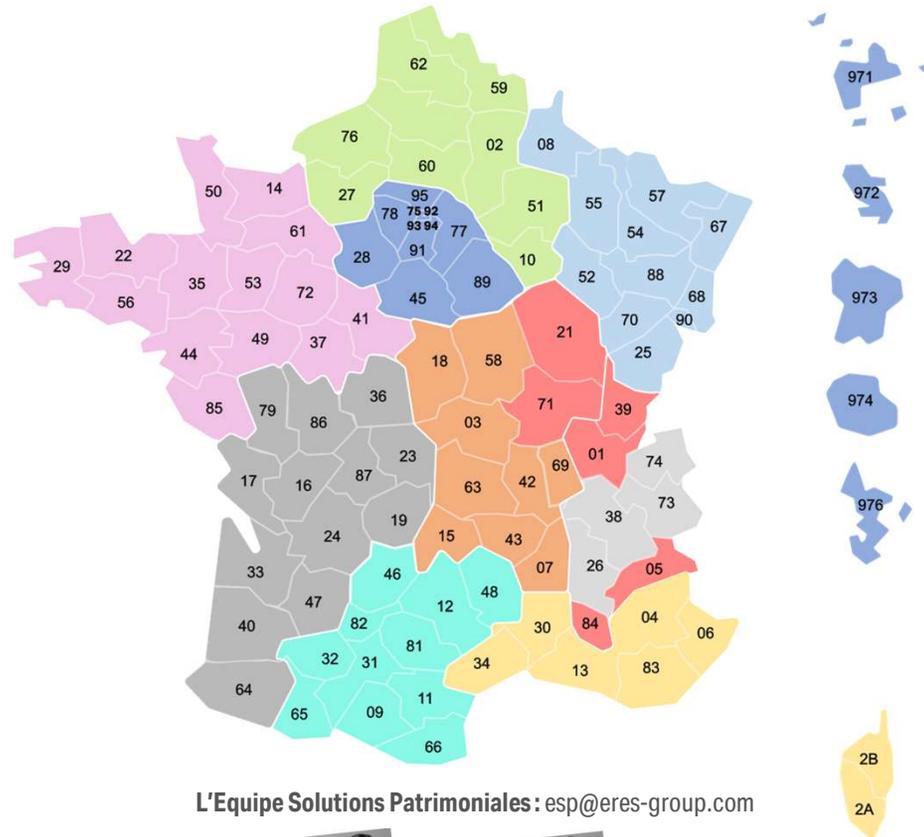
Isabella Scaglia



Julienne Dorelle



Christel Buresi



L'Equipe Solutions Patrimoniales: esp@eres-group.com



Caroline Mounier



Alexandre Plat



eres.

Restez toujours à la pointe des dernières dispositions réglementaires en épargne salariale, retraite et actionnariat salarié et aussi des nouveautés produits et services Eres !

*Webinaire ANI*

*18 juillet 2023 – 09h30 à 10h15*

**S'inscrire ?** [contact-ec@eres-group.com](mailto:contact-ec@eres-group.com)

Suivez nous

 [@eres\\_group](https://twitter.com/eres_group)

 [eres-group](https://www.linkedin.com/company/eres-group) et [Eric Bidault](https://www.linkedin.com/in/ericbidault)

 [EresPartageDuProfitEtRetraite](https://www.youtube.com/channel/UC...)

ENSEMBLE FAISONS GRANDIR LE PARTAGE DU PROFIT





## MENTIONS LEGALES

Cette communication a un caractère commercial, n'est pas un document contractuel ou un document d'information requis par une quelconque disposition législative, et n'est pas suffisante pour prendre une décision d'investissement.

Vous êtes invité à consulter les documents d'information (Note d'information et Document d'information clé) présentant l'ensemble des caractéristiques, des risques et des frais afférents à l'investissement avant toute décision d'investissement.

**L'investissement en épargne salariale ou retraite est un placement long terme. Il existe un risque de perte en capital et les rendements ne sont pas garantis. Les conditions de déblocage ne sont réglementairement limitées. Les performances passées ne présagent pas des performances futures.**

Ce document ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société.

Eres, S.A.S immatriculée au RCS Paris sous le n° 484 868 948 sise au 115 rue Réaumur 75002 Paris dont le capital social est 1 286 208,83€. N° ORIAS 07023020 comme courtier en assurance. Membre de l'association professionnelle CNCIF.

Sources : Eres, Eres gestion ou Morningstar Rating : Tous droits réservés.

# Merci

Le PER individuel, catégoriel ou collectif,  
le 4x4 de la retraite supplémentaire ?

*Retrouvez-nous stand 32*

*Et si nous jouions ensemble ?*



CONGRÈS  
**IFEC**  
*Lyon*  
2023